

Offre des Vitamines Jamieson « Achetez 30 \$ ou plus de produits Jamieson pour obtenir une carte digitale prépayée de 10 \$ »

Modalités Officielles

ACHAT REQUIS. UN ACCÈS À L'INTERNET ET UN COMPTE COURRIEL VALIDE SONT NÉCESSAIRES.

1. ORGANISATEUR ET APERÇU

Cette offre et promotion (respectivement l'« **Offre** » et la « **Promotion** ») ont lieu au Canada et sont organisées par Laboratoires Jamieson Ltée (« **Jamieson** » ou l'« **Organisateur** », ayant ses bureaux au , rue Adelaïde Est, bureau 2200, Toronto, Ontario Canada, M5C 2V9, et sont administrées au nom de l'Organisateur, par Snipp Interactive inc., ayant des bureaux situés au 666, rue Burrard, bureau 1700, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 2X8 (l'« **Administrateur** »). L'Offre et la Promotion débute le 15 juillet, 2024 à 00h00m00 HE (la « **Date de début** ») et se termine le 30 septembre 2024 à 23h59m59s HE ou lorsque qu'il ne restera plus de Récompenses (tel que défini ci-dessous), selon la première de ces deux éventualités (la « **Date de fin** ») (collectivement la « **Durée de l'Offre** »).

2. ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LES MODALITÉS

En participant à la Promotion, vous reconnaissez avoir lu et accepté d'être légalement lié par les présentes modalités officielles (les « **Modalités** ») et par les décisions de l'Organisateur, qui sont définitives et contraignantes. Par conséquent, lors de votre participation, vous devrez confirmer que vous avez lu les Modalités et que vous acceptez d'être lié par elles, et indiquer "oui" ou "non" si vous souhaitez recevoir des informations supplémentaires de la part de l'Organisateur.

3. OFFRE ET PROMOTION, Y COMPRIS LES ACHATS ADMISSIBLES ET LES PRODUITS PARTICIPANTS

Pendant la Durée de l'Offre, les clients admissibles de Jamieson qui achètent pour trente dollars (30 \$) ou plus de produits Jamieson participants (tels que définis ci-dessous) peuvent faire une Demande (telle que définie ci-dessous) pour recevoir une (1) récompense pour leur achat, sous réserve de ce qui suit :

- 3.1. Chaque Récompense consiste en une seule carte digitale prépayée de dix dollars (10 \$) ou « Carte Digitale » (la « **Récompense** »), jusqu'à épuisement des stocks, sous réserve des autres modalités des présentes, notamment en vertu du paragraphe 8 (Distribution des Récompenses) ;
- 3.2. Le seuil de 30 \$ de valeur d'achat doit être atteint en une seule transaction sur un seul reçu de caisse ;
- 3.3. La valeur des achats est calculée avant les taxes et après tout rabais ;
- 3.4. Les achats doivent être effectués seulement chez les détaillants Jamieson autorisés participants, situés au Canada, y compris les détaillants en ligne, tels que Jamieson à <https://www.jamiesonvitamins.com/fr> (chacun étant un « **Détaillant participant** », collectivement les « **Détaillants participants** ») ;
- 3.5. Les « **Produits participants** » sont les produits Jamieson en stock chez les Détaillants participants.

LIMITES : Récompenses remises uniquement dans la limite des stocks disponibles. Au total, quatre mille (4 000) Récompenses peuvent être remises pendant toute la durée de l'offre. Deux (2) Récompenses par personne et par foyer pendant toute la Durée de l'Offre, indépendamment de la méthode de participation, de l'adresse courriel, de l'adresse résidentielle, du nombre de Produits participants achetés, des reçus de caisses ou des Demandes. Sous réserve d'autres limites et restrictions énoncées aux présentes, notamment en ce qui concerne les Demandes. Aucune Demande ne sera acceptée une fois que toutes les Récompenses auront été distribuées.

4. ADMISSIBILITÉ

Cette Offre et Promotion est ouverte aux personnes physiques qui satisfont aux exigences ci-dessous et participent conformément au paragraphe 5 (Comment participer) des présentes Modalités (« **Participant(s)** »). Pour être admissible à participer à l'Offre et faire une Demande pour une Récompense, un Participant :

- 4.1. Doit être un résident légal du Canada, peu importe la province ou le territoire, incluant à la date de la remise et de l'utilisation de la Récompense ;
- 4.2. Doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou territoire de résidence au moment de sa Demande (tel que défini ci-dessous) ;
- 4.3. Doit disposer d'une adresse résidentielle valide ainsi que d'un compte et d'une adresse courriel valides. Il est de leur seule responsabilité, à tout moment et pour tout aspect de leur participation, de vérifier le compte de

courrier électronique utilisé dans le cadre de leur participation pour toutes les communications par courriel émanant de l'Organisateur ou en son nom, y compris de vérifier la boîte de réception, les pourriels, les dossiers indésirables et/ou tout autre dossier vers lequel leur fournisseur de courrier électronique peut diriger les courriels ;

- 4.4. Ne doit pas être i) un employé de l'Organisateur ou de l'Administrateur (tel que défini aux présentes), ou des fournisseurs de Récompenses, ou respectivement de leurs filiales, sociétés mères ou sociétés affiliées, distributeurs, mandataires, ou de leurs agences de publicité ou de promotion respectives, ou ii) un membre de la famille immédiate de l'une ou l'autre des personnes ci-dessus (« **famille immédiate** » signifie tout(e) conjoint(e), la mère, le père, les frères, sœurs, fils, filles, y compris tous les demi-frères et demi-sœurs, y compris les membres de la fratrie de toute famille reconstituée), ou iii) une personne domiciliée avec l'une ou l'autre des personnes ci-dessus mentionnées (apparentée à toute telle personne ou non) ;
- 4.5. Sur demande, doit fournir à l'Organisateur ses preuves de résidence, d'identité et d'âge.

En participant au Concours, les Participants acceptent de se conformer aux présents Règlements et aux décisions de l'Organisateur, qui seront finales et sans appel. Par conséquent, lors de leur participation, les Participants devront confirmer qu'ils ont lu les Règlements du Concours et acceptent de s'y conformer, et indiquer « oui » ou « non » s'ils souhaitent donner leur consentement à recevoir des informations supplémentaires de la part de l'Organisateur.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, et pour éviter toute ambiguïté, seules les personnes remplissant les conditions susmentionnées peuvent participer, tandis que les groupes (y compris les groupes d'individus), les clubs, les organisations, les entreprises et les entités commerciales et non commerciales ne sont pas autorisés à participer.

5. COMMENT PARTICIPER

Pour participer et demander une Récompense, un Participant éligible doit :

- 5.1. Effectuer un achat admissible tel que défini au paragraphe 3 (Offre et Promotion... etc.) auprès d'un Détaillant Participant pendant la Durée de l'Offre ;
- 5.2. Prendre une photographie du reçu de caisse original dans son intégralité pour tout achat en magasin et utiliser un pdf du reçu de caisse original dans son intégralité pour tout achat en ligne (l'« **Image du reçu** »). Les photocopies ou les copies scannées des reçus de caisse ne seront pas acceptées. Les captures d'écran ou les images d'écran d'achats en ligne ne seront pas acceptées. La photographie ou le pdf de votre reçu original est requise. Seuls les fichiers png, jpeg, pdf et tiff d'une taille totale maximale de 10 Mo sont acceptés pour cette photographie ou ce pdf. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le participant doit s'assurer que les Produits Participants, le Détaillant Participant et la date d'achat sont clairement visibles et lisibles sur la photographie ou le pdf ;
- 5.3. Effectuer sa Demande (telle que définie au paragraphe 6 (Faire une Demande) conformément aux présentes Modalités, avec une seule Image de reçu, et la transmettre le plus rapidement possible après l'achat et avant la Date de fin spécifiée au paragraphe 1 (Organisateur et aperçu) des présentes Modalités, en suivant l'une des méthodes de participation indiquées ci-dessous au paragraphe 6 (Faire une Demande). Pour plus de clarté, un Participant ne peut inclure qu'un (1) reçu de caisse dans une seule Image de reçu par Demande, quelle que soit la méthode de participation. Les Demandes contenant plusieurs reçus de caisse captés sur une seule Image de reçu et/ou plusieurs Images de reçu pour plusieurs reçus de caisse, ou qui ne sont pas autrement conformes aux présentes Modalités, seront rejetées et les Participants disqualifiés. Le même reçu de caisse et l'Image de reçu correspondante ne peuvent être soumis qu'une seule fois, quelle que soit la méthode de participation ; telles Demandes multiples seront rejetées et les Participants disqualifiés.

6. FAIRE UNE DEMANDE

Il n'y a qu'une seule façon de faire une demande pendant la Durée de l'Offre :

- 6.1. **Visitez le Site de l'Offre pour faire une Demande.** Pour participer via le Site de l'Offre, le Participant doit se rendre sur le Site de l'Offre à l'adresse www.jamieson-récompense.com. Le Participant doit suivre toutes les instructions pour s'inscrire et téléverser l'Image du reçu. Il doit notamment remplir le formulaire d'inscription en ligne en saisissant des informations véridiques et exactes dans les champs requis (notamment prénom, nom de famille, adresse de résidence, ville, province (ou territoire), code postal, adresse électronique et numéro de téléphone). Ensemble, l'inscription du Participant au moyen du formulaire en ligne, l'Image de reçu téléversée et son acceptation des Modalités constituent la demande en ligne du participant (collectivement, la « **Demande en ligne** »). Les Participants qui souhaitent effectuer une Demande en ligne par l'intermédiaire de leur téléphone portable peuvent avoir à payer des frais de transmission de données ou d'autres frais. Par

conséquent, ces Participants doivent s'enquérir auprès de leur fournisseur de services pour obtenir des informations sur les tarifs et les plans de service avant de participer en utilisant leur appareil mobile.

Il est interdit aux Participants d'utiliser plusieurs adresses courriels ou adresses résidentielles. Une (1) seule adresse courriel et une (1) seule adresse résidentielle par personne pendant toute la durée de l'Offre. Les Demandes d'un même Participant utilisant plusieurs adresses courriels et/ou résidentielles seront rejetées et le Participant sera disqualifié. Aucune reproduction n'est autorisée ; les Demandes en double seront nulles et éliminées.

Si un Participant a un problème avec une Demande en ligne, il peut consulter le microsite contenant les présentes Modalités (www.jamieson-récompense.com) ou écrire à « help@jamieson-rewards.com », en expliquant en détail le problème. Lorsqu'un Participant demande de l'aide par courriel, il doit fournir les informations requises. Par exemple, en fonction de la situation, les Participants peuvent, dans des circonstances exceptionnelles et extraordinaires, être invités à soumettre leur Demande par courriel. Si un participant est invité à participer par courriel, il devra envoyer son Image de reçu à submissions@jamieson-rewards.com. Après réception de l'Image de reçu, le Participant recevra un lien vers un formulaire de participation pour le site de l'Offre. Le Participant doit prévoir environ 30 minutes pour recevoir le lien. Le Participant doit suivre toutes les instructions pour s'inscrire, remplir le formulaire de participation en hyperlien, en saisissant des informations véridiques et exactes dans les champs indiqués (y compris prénom, nom de famille, adresse de résidence, ville, province (ou territoire), code postal, courriel, numéro de téléphone), et accepter les Modalités. Pris ensemble, l'inscription du Participant par courriel via le formulaire en hyperlien, son Image de reçu et son acceptation des Modalités constituent la demande par courriel du Participant (collectivement, la « **Demande par courriel** »). Outre les autres limitations de responsabilité énoncées dans les présentes Modalités, veuillez noter que la fourniture de cet hyperlien par courriel indique simplement que l'Image du reçu a été reçue, qu'elle ne constitue pas une participation et qu'elle n'a aucune valeur contraignante à l'égard de l'Organisateur. Sans limiter la portée de ce qui précède, la fourniture d'un hyperlien ne constitue pas une représentation par l'Organisateur que la Demande par courriel et/ou l'Image du reçu ont été validées ou acceptées de quelque manière que ce soit, ou qu'elles satisfont aux exigences des présentes Modalités.

Les Demandes en ligne et les Demandes par courriel constituent chacune une « **Demande** » et, collectivement, les « **Demandes** ». Toutes les Demandes et les Images de reçus deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournées.

Les Participants devraient recevoir un accusé de réception de leur Demande par courriel, dans les 48 heures après avoir transmis leur Demande. Veuillez noter que cet accusé de réception indique simplement que la Demande a été reçue, qu'il ne constitue pas une participation et qu'il n'est pas contraignant pour l'Organisateur. Sans limiter la portée de ce qui précède, l'envoi d'un accusé de réception ne constitue pas une déclaration de la part de l'Organisateur selon laquelle la Demande et/ou l'Image de reçu ont été validées ou acceptées de quelque manière que ce soit, ou répondent aux exigences des présentes Modalités.

7. EXAMEN DES DEMANDES ET ATTRIBUTION DE CELLES-CI TANT QUE LES STOCKS SONT DISPONIBLES

Avant la Date de fin, c'est-à-dire tant qu'il y a des Récompenses disponibles avant le 30 septembre 2024, chaque Demande sera traitée et examinée dans un délai d'environ deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la Demande par l'Organisateur. Une fois la Demande traitée, le Participant sera notifié par courriel pour lui indiquer si cette Demande a été considérée comme validée avec succès et admissible à une Récompense, si elle n'a pas pu être traitée à ce moment-là ou si elle a été rejetée. Seules les Demandes validées et admissibles donneront lieu à une notification de Récompense (dans la limite des stocks de Récompenses disponibles). Ce qui précède ne limite pas le droit de l'Organisateur de disqualifier une Demande ou un Participant sur la base de toute autre disposition des présentes Modalités ou de la législation applicable. Pour éviter toute ambiguïté, toutes les décisions prises par l'Organisateur ou en son nom à cet égard sont définitives et contraignantes.

8. DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Si une Demande a été jugée éligible pour une Récompense, celle-ci sera envoyée par courriel au Participant, dans un délai approximatif de deux (2) jours ouvrables à compter de la fin de l'examen de la Demande. Chaque Récompense doit être réclamée conformément aux présentes Modalités et à toute instruction figurant dans la Récompense elle-même (y compris celles imposées par le fournisseur de Récompenses) ou dans le courriel associé à la Récompense (collectivement, les « **Instructions relatives à la Récompense** »).

Les Récompenses sont aussi sous réserves des modalités et restrictions imposées par le(s) fournisseur(s) de Récompenses ou émetteurs de cartes (y compris toute date d'expiration), lesquelles sont sujettes à changements. Ceci peut inclure :

« Utilisez votre carte Visa® prépayée partout où les cartes Visa® sont acceptées dans le monde. La carte est émise par Peoples' Trust Company en vertu d'une licence accordée par Visa Int. « Visa® » est une marque déposée de Visa International Service Association et utilisée sous licence par Peoples Trust Company. L'utilisation de la carte prépayée est régie par le contrat du titulaire de la carte et certains frais peuvent s'appliquer. Il ne s'agit pas d'une carte-cadeau. Veuillez noter que les cartes prépayées sont susceptibles d'expirer. Il convient donc de prêter attention à la date d'expiration de la carte. »

Les Récompenses doivent être acceptées telles quelles, sont non remboursables, non négociables, non transférables, inaccessibles, et ne peuvent être échangées contre de l'argent comptant ou autre crédit de valeur monétaire équivalente. Une Récompense, quelle qu'elle soit, ne sera pas remplacée en cas de dommage, de perte ou de vol. L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit et à sa seule discrétion, de substituer une Récompense par une récompense similaire d'une valeur au détail équivalente ou supérieure. L'Organisateur ne sera toutefois pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur (de façon raisonnable), empêchent qu'une Récompense, ou partie d'une Récompense, soit attribuée ou en empêche la jouissance. En pareil cas, aucun Participant n'aura droit à une récompense de remplacement ni à un équivalent en espèces.

AUCUNE GARANTIE : L'Organisateur ne fait ni ne sera tenu responsable d'aucune représentation ou garantie relativement aux Récompenses, telles que, mais sans s'y limiter, la garantie de qualité, de bon fonctionnement ou d'adaptation à un usage particulier. La seule garantie applicable à quelque prix que ce soit est la garantie du fabricant, ou celle du fournisseur de récompenses.

Si (i) une Récompense n'est pas réclamée ou échangée dans le délai stipulé ; (ii) s'il est impossible d'entrer en communication avec le Participant pour quelque raison que ce soit, ou si ce dernier ne se prévaut pas de la Récompense ; (iii) si le Participant refuse le prix; ou (iv) ne s'est pas conformé aux Modalités ; le Participant n'aura pas droit à la Récompense, ni à aucune compensation en argent ou autrement. La Récompense sera perdue et sera attribuée au prochain Participant éligible ayant soumis une Demande admissible de la même manière que celle prévue aux présentes Modalités. Toute Récompense retournée ou tout retour avec mention indiquant que celle-ci n'a pu être livrée à son destinataire peut entraîner la disqualification du Participant et la sélection d'un autre Participant.

Il incombe également au Participant de veiller à ce que personne d'autre n'imprime, ne télécharge ou n'utilise sa Récompense.

Si un Participant sélectionné ne réclame pas le prix dans le délai stipulé, et/ou si un gagnant n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de se prévaloir du prix (ou partie du prix), il n'aura pas droit au prix (ou portion du prix) ni à aucune compensation en argent ou autrement.

9. IMPORTANT : VÉRIFICATION. VOUS DEVEZ CONSERVER VOTRE REÇU DE CAISSE ORIGINAL TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES À UN PARTICIPANT ET/OU À LA PARTICIPATION D'UN PARTICIPANT À CETTE PROMOTION, Y COMPRIS LES ACHATS ADMISSIBLES, LES REÇUS, LES IMAGES DE REÇUS, LES DEMANDES, SONT SUJETTES À VÉRIFICATION PAR L'ORGANISATEUR À TOUT MOMENT ET POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT. Le défaut de coopérer avec l'Organisateur, y compris le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de l'Organisateur dans le délai spécifié, peut entraîner, à la seule et entière discrétion de l'Organisateur, la disqualification de cette Offre et Promotion. Entre autres, l'Organisateur peut vérifier toute information dans le but d'administrer l'Offre et Promotion et de s'assurer du respect des présentes Modalités par le Participant. Par exemple, l'Organisateur peut vérifier l'éligibilité d'un et/ou l'admissibilité ou la légitimité d'une Demande. Voir, notamment les paragraphes 10 (Disqualification) et 13 (Limitation de Responsabilité concernant les Reçus de caisse... etc.) pour plus de détails.

A titre d'exemple, les tickets de caisse suivants sont nuls :

- Les reçus de caisse obtenus par des moyens ou des canaux non autorisés ou illégitimes (c'est-à-dire autrement que par l'achat de Produits Participants auprès de Détaillants Participants) ;
- Les reçus de caisse qui ne peuvent pas être validés pour quelque raison que ce soit, tel que déterminé par l'Organisateur à sa seule discrétion ;
- Les reçus de caisse qui sont faux et/ou échouent les mesures de détection anti-fraude ;
- Les reçus de caisse qui contiennent des messages, des codes ou d'autres marques non reconnus par l'Organisateur.

10. DISQUALIFICATION

L'Organisateur se réserve le droit à sa seule discrétion d'exclure à tout moment de la présente Promotion ou toute autre promotion future tenue par l'Organisateur, y compris tout concours, tout Participant ou quiconque pour quelque raison que ce soit, incluant, sans s'y limiter quiconque l'Organisateur trouve coupable ou estime être coupable ou soupçonne d'avoir enfreint les présentes Modalités, d'avoir trafiqué ou porté atteinte au déroulement, à tout aspect de cette Offre et Promotion, ou au fonctionnement du Site Internet relatif à l'Offre, ou de tout autre site Internet hébergé par l'Organisateur, ou d'avoir agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. S'il est déterminé qu'un Participant a participé d'une manière non autorisée par les présentes Modalités, le Participant peut être disqualifié, et toutes les Demandes soumises par le Participant peuvent être disqualifiées. Une preuve de transmission (captures d'écran, etc.) ne constitue pas une preuve de livraison. Les participations générées par script, macro, robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé sont interdites et seront disqualifiées.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, et à titre d'exemple, un Participant est susceptible d'être disqualifié et exclu s'il utilise plusieurs noms, identités ou adresses électroniques, ou s'il soumet une Demande en violation des présentes Modalités, par exemple sans obtenir un reçu de caisse valide et admissible ou en soumettant une Image de reçu contrefaite.

11. EXONÉRATIONS

En répondant à la présente Offre et en participant à cette Promotion, tout Participant (i) confirme le respect des présentes Modalités, l'acceptation de la Récompense telle qu'attribuée, et (ii) libère l'Organisateur, l'Administrateur, et respectivement leurs sociétés affiliées, filiales, sociétés mères et autres membres de leur groupe, leurs distributeurs, mandataires, agences de publicité et de promotion, et toute autre partie impliquée de quelque façon dans la mise sur pied et l'administration de cette Offre et Promotion, ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, officiers, actionnaires, propriétaires, associés, employés, détaillants participants, agents, serveurs, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement les «Bénéficiaires de l'exonération») de toute demande, cause d'action, poursuite, créance, réclamation et responsabilité se rapportant à la présente Offre et Promotion, aux Récompenses, ou à l'acceptation et/ou à l'usage de toute Récompense, ou à la participation à la présente Offre et Promotion.

12. PUBLICITÉ, UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS LORS DE LA PARTICIPATION

En répondant à la présente Offre et en participant à cette Promotion, tout Participant consent expressément à l'utilisation de ses renseignements personnels aux fins de l'administration de cette Offre et Promotion et de l'attribution des Récompenses. En acceptant une Récompense, tout Participant consent à l'utilisation et à la publication, sans plus de compensation, de son nom, adresse (ville, province), voix, ses déclarations, photographies ou autres représentations, par l'Organisateur ou en son nom, à des fins publicitaires et promotionnelles en connexion avec la présente Offre et Promotion, et ce de quelque manière que ce soit, y compris sans s'y limiter dans les médias imprimés, par radio- ou télédiffusion, ou sur l'Internet.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES REÇUS DE CAISSE, LES IMAGES DE REÇUS, LES DEMANDES ET SEMBLABLES ÉLÉMENTS

Toutes les Demandes, tous les reçus de caisse et Images de reçus, ou toute autre communication, information ou matériel soumis ou demandé par l'Organisateur (collectivement, les « Documents Soumis ») sont sujets à vérification et seront déclarés non valides lorsqu'ils sont illisibles, incomplets, incorrects, inexacts, reproduits mécaniquement, mutilés, contrefaits, falsifiés, frauduleux, altérés ou trafiqués de quelque façon. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Bénéficiaires de l'exonération ne pourront être tenus responsables de tels Documents Soumis ou Récompenses, ni des Documents Soumis ou Récompenses perdus, en retard, volés, insuffisamment affranchis, acheminés à la mauvaise adresse, irréguliers, brouillés, corrompus, incomplets, endommagés, détruits, non livrables ou non remis, et/ou affectés par d'autres erreurs de quelque sorte que ce soit dans le cadre de la présente Offre et Promotion, incluant mais sans s'y limiter toutes erreurs humaines, techniques ou technologiques, ou autre problème susceptible d'empêcher l'Organisateur de générer ou d'attribuer les Demandes et/ou les Récompenses. Les Bénéficiaires de l'exonération ne seront pas responsables de tous préjudices, dommages ou désagréments subis par quiconque, notamment les Participants, relativement à (i) leur Demande, leur exclusion ou leur disqualification de cette Offre et Promotion ou relativement à la remise ou l'utilisation des Récompenses ; (ii) les Récompenses physiques qui sont retournées comme courrier non livrable ou qui n'ont pas été reçues par les Participants pour quelque raison que ce soit. L'utilisation de systèmes automatisés est interdite.

Dans l'éventualité d'un différend portant sur l'admissibilité, la soumission d'une participation, l'exclusion ou la disqualification, ou un différend portant sur la personne qui transmet les Documents Soumis, toutes les décisions de l'Organisateur sont finales et contraignantes. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité sous une forme acceptable pour l'Organisateur (y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) et/ou d'admissibilité de tout Participant, à tout moment, dans le cadre et aux fins de l'exploitation et de l'administration de l'Offre et Promotion, ou afin d'assurer le respect des présentes Modalités ou d'autres exigences légales, ou pour toute autre raison que l'Organisateur juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion. En conséquence, l'Organisateur se réserve le droit de demander au Participant de fournir l'original du reçu de caisse utilisé pour participer à cette Promotion, ainsi que des informations supplémentaires. Cette demande peut être faite à tout moment et pour quelque motif que ce soit, à la discrétion de l'Organisateur. En outre, un Participant peut être tenu de fournir à l'Organisateur, la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique ou de l'adresse IP (ou du numéro de téléphone portable) associé(e) aux Documents Soumis. Le défaut de coopérer avec l'Organisateur, y compris le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de l'Organisateur dans le délai spécifié, peut entraîner, à la seule et absolue discrétion de l'Organisateur, la disqualification de la présente Offre et Promotion et de toute promotion future menée par l'Organisateur, y compris tout concours.

Pour éviter toute ambiguïté, les documents à l'appui de la transmission (tels que les captures d'écran, etc.) ou les tentatives de transmission des Documents Soumis ne constituent pas une preuve de livraison ou de réception par ou au nom de l'Organisateur et des systèmes de l'Organisateur ou de ceux de l'Administrateur.

14. AUTRES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Sans restreindre la portée des autres dispositions des présentes Modalités, notamment celle de l'exonération prévue au paragraphe **Error! Reference source not found.** (Exonérations) ci-dessus, et pour plus de certitude, il est entendu que les Bénéficiaires de l'exonération ne seront pas tenus responsables : a) de toute information insuffisante ou inexacte, découlant des Participants, de manipulations ou de piratage, ou de l'équipement ou programme associé à la présente Offre et Promotion ou utilisé dans le cadre de celle-ci, ou d'une erreur technique ou humaine qui pourrait se produire en cours de traitement des Demandes (ou portion de celles-ci) ou des participations ; b) toute erreur (à savoir, mais pas uniquement, toute erreur informatique, de production, de distribution, d'impression, mécanique, de répartition, typographique, humaine ou autre) en rapport avec la proposition, l'administration de la présente Offre et Promotion, y compris le traitement des Demandes (ou toute portion de celles-ci) ou des participations, la sélection, l'identification et l'annonce des récipiendaires des Récompenses, et la remise des Récompenses ; c) du vol, de la destruction ou de l'accès non autorisé aux Demandes (ou toute portion de celles-ci) ou participations ou à l'équipement utilisé dans le cadre de l'Offre et Promotion, ou de l'altération de ceux-ci ; d) des difficultés ou problèmes techniques éprouvés avec les réseaux ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs ou fournisseurs, le matériel informatique et les logiciels, des virus ou bogues, incluant l'interruption ou la non disponibilité de satellites, de réseaux, de serveurs, des services des fournisseurs de services internet, de connexions téléphoniques ou autres, la disponibilité ou l'accessibilité de transmissions électroniques, satellites, téléphoniques ou par câble, ou toute défaillance de telles transmissions ou mauvaise communication, toute défaillance technique, toute transmission bloquée, corrompue, brouillée ou détournée, toute défaillance du matériel informatique et des logiciels, ou les erreurs ou difficultés techniques ou autres erreurs de toutes sortes, incluant l'erreur humaine, technique, électronique ou réseautique, ou la captation incorrecte ou inexacte des Demandes (ou toute portion de celles-ci) ou participations ou autres informations, le défaut de capter toutes telles informations ou leur perte ; e) de l'impossibilité pour l'Organisateur, pour un motif quelconque, notamment l'encombrement sur Internet ou sur un site Internet, ou les deux, de recevoir ou d'envoyer tout courrier électronique, toute communication électronique ou autre communication, de communications intransmissibles pour quelque raison, y compris (mais sans s'y limiter) en raison de toute forme et toute nature de filtrage actif ou passif ou d'un manque d'espace dans votre boîte aux lettres ou votre téléphone (mobile) entraînant une telle défaillance ; ou f) des dommages causés au système informatique ou appareil du Participant ou d'une autre personne en raison de la participation ou du téléchargement de matériel dans le cadre de cette Offre et Promotion. Sans limiter la portée de ce qui précède, les Bénéficiaires de l'exonération déclinent expressément toute responsabilité pour les Récompenses ou autres transmissions qui ne sont pas reçues en temps utile sous une forme non altérée (ou qui ne seraient pas reçues du tout) par le Participant en raison de paramètres de filtrage/de confidentialité pour les transmissions courriels ou autres, ou pour toute autre raison.

15. MATÉRIEL AFFÉRENT À CETTE OFFRE ET PROMOTION, ETC.

Toute Demande, tout formulaire de participation, matériel promotionnel ou autre matériel utilisé dans le cadre de cette Offre et Promotion qui a été trafiqué, mutilé, altéré, contrefait, reproduit, obtenu de manière illégitime, illisible ou qui contient ou reflète des erreurs d'impression, de production ou autres, sera nul.

16. MODIFICATION ET/OU TERMINAISON DE L'OFFRE ET PROMOTION

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, et ce à tout moment, avec ou sans préavis, d'amender, de modifier de quelque façon que ce soit, de suspendre, d'annuler, de retirer ou de mettre fin à la présente Offre et Promotion, incluant sans s'y limiter les présentes Modalités qui la gouverne, le tout sous réserve des lois applicables. Ceci inclut le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler cette Offre et Promotion. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Organisateur peut exercer ces droits à sa seule discrétion, à tout moment, advenant que :

- 16.1. Un événement ou toute autre cause échappant au contrôle de l'Organisateur, compromette tout aspect de cette Offre et Promotion de quelque façon, par un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'Organisateur, de l'avis de l'Organisateur, en perturbe le bon déroulement, conformément à ce qui est prévu aux présentes ;
- 16.2. Un facteur interfère avec le bon déroulement de cette Offre et Promotion tel que prévu aux présentes Modalités ; ou
- 16.3. Toute erreur (notamment, mais pas uniquement, les erreurs informatiques, de production, de distribution, d'impression, mécaniques, de répartition, typographiques, humaines ou autres) et/ou tout autre événement donne lieu à des réclamations qui dépassent le nombre de récompenses déclarées pour toute catégorie.

À titre d'illustration, l'Organisateur peut exercer ces droits en cas d'épidémie, de pandémie, de manipulation, d'intervention non autorisée, de fraude ou de défaillance(s) de quelque nature que ce soit.

En cas de modification de cette Offre et Promotion, y compris des présentes Modalités, la poursuite de la participation à la Promotion après une telle action de la part de l'Organisateur constitue une acceptation de cette modification.

17. AVIS CONCERNANT LA PROTECTION DE DONNÉES

Les renseignements personnels des Participants et gagnants sont protégés par la Politique de confidentialité de l'Organisateur, qu'on peut trouver en cliquant sur « Politique de confidentialité » sur le Site Internet de l'Organisateur au <https://www.jamiesonvitamins.com/fr/pages/privacy-policy>. Les renseignements personnels seront utilisés pour les fins de cette Offre et Promotion tel que prévu au paragraphe **Error! Reference source not found.** des présentes Modalités (Publicité, Utilisation des Renseignements fournis lors de la Participation). Outre cela, les renseignements personnels demeureront confidentiels à l'Organisateur. L'Organisateur peut toutefois faire appel aux services de tierces parties et partager les informations personnelles d'un Participant pour ce qui est de certains aspects relatifs au traitement des renseignements personnels pour son propre usage, y compris la gestion ou l'exécution de cette Offre et Promotion, à condition que lesdites tierces parties consentent aussi à protéger la confidentialité des renseignements personnels. Le consentement donné dans le cadre de la présente Offre et Promotion ne limite pas tout autre consentement qu'une personne peut avoir donné ou peut donner à l'Organisateur ou à d'autres personnes en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels. Toutes questions peuvent être adressées au responsable de la protection des renseignements personnels de l'Organisateur, dont les coordonnées figurent dans la Politique de confidentialité.

18. MISE EN GARDE

Toute tentative de la part d'un Participant ou de quiconque visant à causer des dommages ou à nuire à l'exploitation légitime de la présente Offre et Promotion peut être considérée comme une infraction criminelle et un délit civil. Dans un tel cas, l'Organisateur pourra référer toute personne soupçonnée de tels agissements aux autorités policières compétentes et se réserve le droit d'exiger des dommages-intérêts de cette personne dans la toute la mesure permise par la loi.

19. PRÉSENCE

En cas de divergence ou d'incohérence entre les présentes Modalités et celles contenues dans les énoncés ou autres déclarations de tout matériel afférent à cette Offre et Promotion (y compris, mais sans s'y limiter, les Demandes, formulaires de participation (s'il en est) et/ou la publicité au point de vente, télévisuelle, imprimée ou en ligne), les présentes Modalités prévaudront, gouverneront et l'emporteront.

20. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

Les serveurs et les horloges de l'Organisateur (ou ceux de l'Administrateur) sont les outils officiels pour déterminer l'heure dans le cadre de cette Offre et Promotion, y compris l'heure à laquelle quelque chose est soumis à l'Organisateur, telle une Demande ou les Récompenses en inventaire.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a soumis quelques Documents Soumis que ce soit, telle une Demande, les Documents Soumis seront réputés avoir été soumis par le titulaire autorisé du compte, défini comme la personne physique à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur de services Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Si la participation SMS, numéro abrégé ou texto par téléphone mobile, est autorisée, cela inclut également les sociétés de télécommunications et les fournisseurs de téléphonie mobile et de services sans fil responsables de l'attribution de ces numéros. On peut exiger d'un Participant qu'il fournisse la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique (ou du numéro de téléphone mobile) associé(e) au Documents Soumis.

EN CAS DE CONFLIT IMPLIQUANT UN PARTICIPANT DU QUÉBEC : Toutes les difficultés et questions impliquant un Participant du Québec, concernant la compréhension, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire des présentes Modalités, ou les droits et obligations d'un Participant du Québec et de l'Organisateur relativement à cette Offre et Promotion, seront régis par, et interprétés conformément aux lois de la province de Québec, Canada (mais sans donner effet aux règles sur le « droit applicable » et de conflit de lois, applicables au Québec ou dans toute autre juridiction, qui entraîneraient l'application des lois d'une juridiction autre que la province de Québec. EN CAS DE CONFLIT IMPLIQUANT UN PARTICIPANT D'UNE AUTRE PROVINCE OU TERRITOIRE DU CANADA (un « **Participant du ROC** ») : Toutes les difficultés et questions impliquant un Participant du ROC, concernant la compréhension, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire des présentes Modalités, ou les droits et obligations d'un Participant du ROC et de l'Organisateur relativement à cette Offre et Promotion, seront régis par, et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, Canada (mais sans donner effet aux règles sur le « droit applicable » et de conflit de lois, applicables en Ontario ou dans toute autre juridiction, qui entraîneraient l'application des lois d'une juridiction autre que la province de l'Ontario.

21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette Offre et Promotion est assujettie à toutes les lois et tous règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et tout comportement d'un Participant dans le cadre de cette Offre et Promotion doit être conforme à ces lois et règlements. Cette Offre et Promotion est nulle là où la loi le restreint ou l'interdit.

Les Récompenses ne seront remises qu'aux récipiendaires vérifiés, c'est-à-dire aux Participants dont les coordonnées vérifiables figurent dans leur Demande.

Chaque récipiendaire est seul responsable de payer toutes les taxes applicables, imposées par tout gouvernement fédéral, provincial/étatique et/ou local ou municipal, relativement à toute Récompense octroyée.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition des présentes modalités n'affecte pas la validité ou l'applicabilité d'une autre disposition. Si une disposition est jugée non valide, inapplicable ou illégale, les présentes modalités resteront en vigueur et seront interprétées comme si la disposition non valide ou illégale n'était pas contenue dans les présentes modalités.